NORAC

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produitAquaSoftAutres moyens d'identificationPas disponible.

Usage recommandé Agent de conditionnement de l'eau et ajusteur de pH

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Norac Concepts Adresse boîte postale 31097

Guelph, ON N1H 8K1

Téléphone 519-821-3633

Courriel info@noracconcepts.com

Numéro de téléphone

d'urgence

613-787-5620

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiquesNon classé.Dangers pour la santéNon classé.Dangers environnementauxNon classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mention d'avertissement Aucune.

Mention de danger Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

Conseil de prudence

Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention Se laver les mains après utilisation.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Acide phosphorique		7664-38-2	1-5	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

4. Premiers soins

Inhalation En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de

l'attention médicale.

Peau Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation

persiste.

Yeux Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer.

Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément,

incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Symptômes de patient de festin.

Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion
Équipments de protection

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants. Entreposer à 4 a 32°C.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3
	MPT	1 mg/m3

Composants	Туре	au travail, Annexe 1, Tableau 2) Valeur		
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3		
	MPT	1 mg/m3		
	mbie-Britannique. (Valeurs limites d'e sur la santé et sécurité au travail 296/	xposition en milieu de travail pour les substances 97, ainsi modifiée		
Composants	Туре	Valeur		
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3		
7001002)	MPT	1 mg/m3		
Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)				
Composants	Туре	Valeur		
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3		
	MPT	1 mg/m3		
	Brunswick : valeurs limites d'expositio ouveau-Brunswick 91-191), telle que r	n (TLV) basées sur la publication de "2016 ACGIH T nodifiée		
Composants	Type	Valeur		
Acide phosphorique (CAS	LECT	3 mg/m3		
7664-38-2)	MPT	1 mg/m3		
Canada. LEMT pour l'Ontar	io. (Contrôle de l'exposition à des age	nts biologiques et chimiques)		
Composants	Туре	Valeur		
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3		
1004-30-2)	MPT	1 mg/m3		
Canada, LEMT du Québec.	(Ministère du Travail. Règlement sur la	a santé et la sécurité du travail)		
Composants	Type	Valeur		
Acide phosphorique (CAS	LECT	3 mg/m3		
7664-38-2\				
7664-38-2)	MPT	1 mg/m3		
Canada. LEMT pour la Sask	atchewan (Règlements sur la sécurité	1 mg/m3 et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur		
Canada. LEMT pour la Sask Composants	atchewan (Règlements sur la sécurité Type	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur		
Canada. LEMT pour la Sask	tatchewan (Règlements sur la sécurité Type 15 minutes	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	tatchewan (Règlements sur la sécurité Type 15 minutes 8 heures	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	tatchewan (Règlements sur la sécurité Type 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique d	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 observée pour les ingrédients.		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	Aucune limite d'exposition biologique d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 observée pour les ingrédients.		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) eurs biologiques limites trôles d'ingénierie ropriés	Type 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique d'exposition divent être adap d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 Observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix changements d'air l'heure). Le tés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les es limites d'exposition recommandées. Si des limites intenir les concentrations atmosphériques à un niveau etection individuelle		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) eurs biologiques limites trôles d'ingénierie ropriés eures de protection individue Protection du visage/des yeux	Aucune limite d'exposition biologique d'exposition divent être adap d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable.	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 Observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix changements d'air l'heure). Le tés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les es limites d'exposition recommandées. Si des limites intenir les concentrations atmosphériques à un niveau etection individuelle		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) eurs biologiques limites trôles d'ingénierie ropriés eures de protection individue Protection du visage/des	Aucune limite d'exposition biologique d'exposition divent être adap d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable.	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix changements d'air l'heure). Le tés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les es limites d'exposition recommandées. Si des limites intenir les concentrations atmosphériques à un niveau tection individuelle es latéraux (ou des lunettes à coques).		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) eurs biologiques limites trôles d'ingénierie ropriés eures de protection individue Protection du visage/des yeux Protection de la peau	Aucune limite d'exposition biologique d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous l'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable. Porter des lunettes de sécurité à écrar Gants imperméables. Confirmer d'abo Porter des gants appropriés résistants	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix changements d'air l'heure). Le tés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les es limites d'exposition recommandées. Si des limites intenir les concentrations atmosphériques à un niveau etection individuelle es latéraux (ou des lunettes à coques).		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) eurs biologiques limites trôles d'ingénierie ropriés sures de protection individue Protection du visage/des yeux Protection de la peau Protection des mains	Aucune limite d'exposition biologique d'exposition de route de rou	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix changements d'air l'heure). Le tés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes l'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les es limites d'exposition recommandées. Si des limites intenir les concentrations atmosphériques à un niveau etection individuelle es latéraux (ou des lunettes à coques).		
Canada. LEMT pour la Sask Composants Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) eurs biologiques limites trôles d'ingénierie ropriés eures de protection individue Protection du visage/des yeux Protection de la peau Protection des mains Autre	Aucune limite d'exposition biologique d'exposition divent à fre de procession n'ont pas été établies, ma acceptable. Bile, telles que les équipements de processions imperméables. Confirmer d'abo Porter des gants appropriés résistants votre employeur. Si les limites d'exposition risquent d'êt NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près professionnel d'une salubrité qualifiée	et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau Valeur 3 mg/m3 1 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix changements d'air l'heure). Letés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes l'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les es limites d'exposition recommandées. Si des limites intenir les concentrations atmosphériques à un niveau etection individuelle es latéraux (ou des lunettes à coques). rd avec un fournisseur connu. aux produits chimiques Conformément aux directives des latéraux		

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Transparent à Slight haze

État physique Liquide. Forme Liquide.

Couleur Incolore à Slight tint

Odeur Inodore

Seuil de l'odeurPas disponible.pH2 - 3 (ordonné)Point de fusion et point dePas disponible.

Point de fusion et point de

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

Point d'éclair > 93.0 °C (> 199.4 °F) Pensky-Martens coupelle fermée

Vitesse d'évaporation Pas disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Tension de vapeurPas disponible.Densité de vapeurPas disponible.Densité relativePas disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Soluble

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Température

Pas disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. **Viscosité** Pas disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.239-1.289

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau. Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Voir ci-dessous.

Composants Résultats d'épreuves **Espèces**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin 2740 mg/kg, RTECS, CNESST

Inhalation

CL50 Cobaye, souris, lapin, rat 3846 mg/m3, 1 heures, ECHA

Orale

DL50 Rat 1530 mg/kg, CNESST

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Sans objet.

Minutes d'exposition Pas disponible. Indice d'érythème Pas disponible. Pas disponible. Valeur d'un œdème Lésions oculaires Sans objet.

graves/irritation oculaire

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la

conjonctive

Pas disponible. Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

Date de publication 25-Novembre-2022

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Pas un danger par aspiration. Danger par aspiration

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets chroniques

Autres informations Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé humaine.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous Données écotoxicologiques

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Aquatique

Aiguë

CL50 Puce d'eau (daphnia magna) 4.6 mg/L, 12 hr Crustacés CL50 Gambusie (Gambusia affinis affinis) 3 - 3.5 mg/L, 96 hr Poisson

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible. Aucune donnée disponible.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce

produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT Non dangereux

Règlements internationaux

Inventaires

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Canada Liste intérieure des substances (LIS)

Oui Non

Liste extérieure des substances (LES)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE				
Extrême	4			
Grave	3			
Modéré	2			
Faible	1			
Minimal	0			

Date de publication Date en vigueur Version n°

Autres informations

Clause d'exonération de responsabilité

Santé * 1

Inflammabilité 1

Danger physique 0

Protection individuelle X



25-Novembre-2022 25-Novembre-2022

01

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Norac Concepts Inc. Téléphone: (519) 821-3633